

HELP! Gros problème avec une location d'1 chambre chez l'habitant

Par elodie, le 17/10/2012 à 20:08

Bonjour,

je suis étudiante infirmière à Bordeaux et je loue une chambre chez l'habitante. lorsque j'ai visité cette dernière (mi ou fin juillet je me souviens plus) avec mes parents elle nous a demandé de lui faire un chèque de 300€ (loyer sans les charges) qui marquait mon engagement de venir occuper la chambre (pour l'année scolaire). or aucun papier n'a été signé attestant la situation. il n'a été marqué nulle part que c'était un dépôt de garantie, le chèque a été encaisser début août à notre grande surprise (car elle nous avez dit que ces sous était perdu si je renoncais à louer sa chambre). je suis arrivée dans la chambre le 15 octobre, elle m'a demandé de lui verser la moitié du mois 192€ (qui correspondent à 350€(loyer)/31(jours) =11.29 puis 11.29x17(jours) correspondant au nombre de jour restant du mois de octobre)) que j'ai fais sans sourciller. or elle ne m'a toujours pas fait signer de bail (ne la pas évoqué) et ne m'a pas fait non plus de quitance de loyer! ne me sentant pas bien chez elle je souhaiterai changer.

est ce que je suis en droit de lui reclamer les 300€ qu'elle a encaissé ? quels sont mes recours ?

si vous avez besoin de plus de détails, je répondrais à vos questions avec plaisir. merci par avance de votre aide bonne soirée